WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES
Established in 1952 as the Customs Co-operation Council
Créée en 1952 sous le nom de Conseil de coopération douanière

COMITÉ TECHNIQUE PERMANENT
-
247ème/248ème sessions
-
5-8 mai 2025

PC0786Fa

Bruxelles, le 19 mars 2025.

PROGRAMME DE TRAVAIL DU CTP

(a) Rapport de situation sur le Programme de travail révisé du CTP pour la période 2022-2025

(b) Projet de Programme de travail du CTP pour 2025-2028

(Point XVII de l'ordre du jour)

RESUME

Objet du document

Lors de ses sessions d'octobre 2022, le CTP a approuvé son Programme de travail révisé pour 2022-2025, dans la lignée du Plan stratégique triennal de l'OMD, de son Plan de mise en œuvre pour l'exercice financier 2022-2023, ainsi que du document-type révisé servant de modèle pour les programmes de travail des organes de travail de l'OMD. Comme indiqué dans le document – type servant de modèle pour les programmes de travail, un rapport de situation doit être dressé et présenté aux organes de travail. C'est pourquoi en avril 2023 et en avril 2024, le CTP a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de son Programme de travail révisé pour 2022-2025. La mise en œuvre du Programme de travail révisé pour la période 2022-2025 s'achevant en juin 2025, le CTP sera invité à prendre note des progrès réalisés à ce titre.

En outre, le CTP sera invité à examiner et approuver provisoirement le projet de Programme de travail le concernant pour la période 2025-2028. Si nécessaire, le programme sera définitivement arrêté après l'approbation du Plan stratégique de l'OMD pour 2025-2028.

Actions attendues de la part du Comité technique permanent

Le Comité technique permanent est invité à :

Par souci d'économie les documents font l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leur exemplaire aux réunions et de s'abstenir d'en demander d'autres.
Copyright © 2025 Organisation mondiale des douanes. Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à copyright@wcoomd.org.

- prendre note des progrès réalisés concernant la mise en œuvre de son Programme de travail révisé pour la période 2022-2025 ; et
- examiner et approuver provisoirement le projet de Programme de travail le concernant pour la période 2025-2028.

I. Introduction

1. Auparavant, les activités de facilitation de l'OMD étaient planifiées et suivies à l'aide d'un certain nombre de mécanismes, parmi lesquels les plans d'action du Dossier compétitivité économique (DCE) et les programmes de travail du CTP.

2. En décembre 2021, la Commission de politique générale (CPG) a examiné la voie à suivre pour la planification et le suivi des activités des directions et organes de travail de l'OMD. Elle a plus précisément examiné une proposition visant à remplacer les plans d'action liés aux divers dossiers de l'OMD par des programmes de travail pour chaque organe, et elle a entériné un projet de modèle destiné à l'élaboration de ces nouveaux programmes de travail.

3. Un projet de programme de travail du CTP pour 2022-2025 (qui, conformément aux orientations données par la CPG en décembre 2021, se substituera au plan d'action du futur DCE) a été soumis à l'approbation du CTP en avril 2022. Ce projet était aligné sur le projet de Plan stratégique de l'OMD 2022-2025 et sur le projet de plan de mise en œuvre 2022-2023 ; en outre, il tenait compte des diverses activités des organes de travail supprimés pendant la durée d'application du précédent programme de travail, à savoir le Sous-comité informatique (SCI), le Groupe de travail chargé de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (GT-AFE) et le Groupe de travail sur le commerce électronique (GT-CE).

4. Le CTP a provisoirement entériné son programme de travail en avril 2022. Le document devait être retouché et finalisé, au besoin, une fois le Plan stratégique de l'OMD pour 2022-2025 approuvé par le Conseil.

5. En juin 2022, le Conseil a approuvé le Plan stratégique 2022-2025, le Plan de mise en œuvre 2022-2023 ainsi que le Programme de travail du CTP 2022-2025. De plus, le document-type servant de modèle pour l'élaboration des programmes de travail des organes de l'OMD a été revu à la lumière des échanges tenus au sein de la CPG en juin 2022. Ultérieurement, le projet de Programme de travail révisé du CTP pour 2022-2025 et notamment un point de situation sur l'avancement de son exécution ont été soumis au CTP pour examen en octobre 2022.

6. À ses sessions d'octobre 2022, le CTP a entériné une version révisée de son projet de Programme de travail pour 2022-2025, qui est alignée sur le Plan stratégique triennal de l'OMD, sur le Plan de mise en œuvre pour l'exercice financier en cours, et sur la version révisée du modèle servant à élaborer les programmes de travail des organes de l'OMD.

7. Conformément aux indications qui figurent dans le modèle utilisé pour les programmes de travail, un rapport de situation doit être dressé et présenté aux organes de travail. C'est la raison pour laquelle, en avril 2023 et en avril 2024, le CTP a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre de son Programme de travail révisé pour la période 2022-2025.

II. Rapport de situation sur le Programme de travail révisé du CTP pour la période 2022-2025

8. La mise en œuvre du Programme de travail révisé du CTP pour la période 2022-2025 arrive à son terme en juin 2025 et il convient donc d'en dresser l'état d'avancement final.

9. Suite au précédent rapport d'avril 2024, le CTP sera invité à prendre note de l'état d'avancement final concernant la mise en œuvre du Programme de travail 2022-2025 en cours.

10. Le programme de travail révisé du CTP pour 2022-2025 est divisé en deux parties :

    I. les activités entreprises dans un délai spécifique ; et
    II. les activités permanentes.

11. Il n'est proposé d'inclure aucune nouvelle activité dans le Programme de travail actuel. La situation finale concernant la mise en œuvre est simplement décrite dans la colonne « État d'avancement », où sont indiqués les progrès réalisés depuis le rapport sur l'état d'avancement soumis au CTP en avril 2024. Pour plus de commodité, les changements réalisés apparaissent en mode « suivi des modifications ».

12. Sur un total de 94 activités, 42 relèvent de la première partie et 52 de la seconde partie. La situation concernant leur état d'avancement final est la suivante :

13. S'agissant des activités relevant de la première partie (activités entreprises dans un délai spécifique),

    - 6 activités sont en cours (indiquées en bleu) et doivent être menées à bien avant la fin du mois de juin 2025, si elles sont entérinées lors de la réunion du CTP prévue en mai et approuvées par le Conseil à l'occasion de ses sessions de juin ;
    - 19 activités ont été menées à bien (indiquées en vert), et
    - 17 activités sont en attente (indiquées en rouge) car elles ne peuvent pas être menées à bien avant la fin du mois de juin 2025.

14. En ce qui concerne les activités relevant de la seconde partie (activités permanentes), les progrès réalisés sont indiqués dans la dernière colonne de la Partie II du Programme de travail.

15. Les informations détaillées concernant les activités mentionnées dans les paragraphes 12, 13 et 14 ci-dessus figurent en **Annexe I** au présent document.

III. Projet de Programme de travail du CTP pour 2025-2028

16. L'exercice financier 2024/2025 est consacré à l'élaboration du Plan stratégique 2025-2028, depuis son ébauche jusqu'à son approbation par la Commission de politique générale et son adoption par le Conseil en juin 2025.

17. L'avant-projet de Plan stratégique 2025-2028 a fait l'objet d'un échange de vues de la part de la Commission de politique générale en décembre 2024. Il fera l'objet d'un examen

final et devrait être entériné par la Commission de politique générale et adopté par le Conseil en juin 2025.

18. Jusque-là, en attendant son examen final et son entérinement éventuel, un projet de Programme de travail du CTP pour 2025-2028 a été rédigé en vue d'une possible approbation à titre temporaire par le CTP. Si nécessaire, ce projet sera affiné et sa version définitive sera mise au point une fois que le Plan stratégique 2025-2028 de l'OMD aura été adopté par le Conseil.

19. Le projet de Programme de travail du CTP figure en **Annexe II** au présent document. Il se divise en deux parties, à savoir

    I. les activités entreprises dans un délai spécifique ; et
    II. les activités permanentes.

20. On dénombre 21 activités relevant de la première partie et 48 activités au titre de la seconde partie, ce qui représente en tout 69 activités.

IV. Actions attendues de la part du Comité technique permanent

21. Le Comité technique permanent est invité à :

- prendre note des progrès réalisés concernant la mise en œuvre de son Programme de travail révisé pour la période 2022-2025 ; et
- examiner et approuver provisoirement le projet de Programme de travail le concernant pour la période 2025-2028.

*
* *